
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024, 19 H 30

Adoption du budget 2025 et adoption du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint de la susdite Municipalité :

QUE Le conseil municipal de la Municipalité de Boischatel adoptera le budget pour l'exercice financier 2025 ainsi que le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2025, 2026 et 2027 lors d'une **séance extraordinaire** qui se tiendra le **9 décembre 2024 à 19 h 30** à la salle du conseil de l'Hôtel de ville (45, rue Bédard).

QUE Conformément aux dispositions de la Loi, les délibérations du conseil et les questions pour cette séance porteront exclusivement sur le budget ou sur le PTI.

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 30 NOVEMBRE 2024.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 30^e jour du mois de novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 30^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2024.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint